

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **17**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **12**

OBJET :
Attribution des
subventions versées aux
associations 2026

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Catherine PAPUT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,
Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Patricia BOSTMAMBRUN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avait donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Claude GOUILLON-CHENOT ;
David DEROSSIS ;
Isabelle FUREGON ;
Pierre CONTIE ;
Monique DURAND-PRADAT ;
Sylvain HERMAN ;
Vincent PETITJEAN ;
Pierre SUREDA ;
Annie CHEVALDONNÉ ;
Monique MORENO ;

Secrétaire de séance :

Didier STURMA ;

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget PRINCIPAL de la Commune ;
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** les demandes d'aides financière de diverses associations ;

Dans le cadre du budget 2026, la Ville de THIERS accorde aux associations thiernoises des subventions destinées à faciliter leur fonctionnement. Le montant total de subventions affectées inscrites au budget 2026 sur l'article 65748 du Budget Principal est de 539 000,00 euros, dont la liste est annexée ;

Au stade du budget primitif, ces subventions se décomposent de la manière suivante :

- 407 000 euros au titre de subventions relatives à des conventions de partenariat et d'objectifs (7 associations) ;
- 120 850 euros au titre du soutien à la vie associative Thiernoise hors cadre de CPO (90 associations) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (8 NE POUVANT PAS VOTER : David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Vincent PETITJEAN, Pierre SUREDA, Annie CHEVALDONNÉ) :

- **Approuve** le tableau des subventions versées aux associations tel que défini en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER